



Fermeture d'agence licenciement éco??

Par **DARIKO1109**, le **14/03/2017** à **19:00**

Bonsoir à tous, j'ai besoin d'aide svp!! Il y a une nouvelle direction au sein du groupe auquel je travaille depuis 3 ans. Ils ont décidé de fermer notre agence motif: réorganisation et transfert d'activités vers une autre agence. Ils nous proposent deux possibilités soit une rupture conventionnelle (prime indemnité légale et deux mois de salaire) soit un licenciement pour cause sérieuse et réelle. Je n'ai aucune clause de mobilité dans mon contrat (ils nous ont proposé oralement d'aller sur une autre agence). Pour moi c'est un licenciement éco mais pour eux non car transfert d'activité. Dois-je accepter une des deux propositions??? Merci beaucoup pour vos réponses :-)